



COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER
SIR WILFRID LAURIER SCHOOL BOARD

Faits saillants
Séance ordinaire du comité exécutif
14 décembre 2016

Le comité exécutif a adopté les résolutions suivantes :

Élection d'un vice-président

EC-161214-CA-0026

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que le **commissaire Dean Dugas** soit nommé vice-président du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adopté à l'unanimité

Actes d'établissement et plan triennal

EC-161214-TS-0027

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a adopté la résolution n° CC-161026-TS-0015 autorisant la tenue d'une consultation sur la partie relative aux actes d'établissement comprise dans la politique n° 2017-CA-02 : *Actes d'établissement et Plan triennal de répartition et de destination des immeubles*;

ATTENDU QUE la consultation s'est terminée le 5 décembre 2016 et que la rétroaction reçue sur la partie relative aux actes d'établissement a été prise en considération;

IL EST PROPOSÉ PAR Ailsa Pehi que le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la partie relative aux actes d'établissement comprise dans la politique n° 2017-CA-02 : *Actes d'établissement et Plan triennal de répartition et de destination des immeubles*.

Adopté à l'unanimité

Plan triennal

EC-161214-TS-0028

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a adopté la résolution n° CC-161026-TS-0016 autorisant la tenue d'une consultation sur la partie relative au plan triennal comprise dans la politique n° 2017-CA-02 : *Actes d'établissement et Plan triennal de répartition et de destination des immeubles*;

ATTENDU QUE la consultation s'est terminée le 5 décembre 2016 et que la rétroaction reçue sur la partie relative au plan triennal de répartition et de destination des immeubles a été prise en considération;

IL EST PROPOSÉ PAR Guy Gagnon que le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la partie relative au plan triennal de la politique n° 2017-CA-02 : *Actes d'établissement et Plan triennal de répartition et de destination des immeubles*.

Adopté à l'unanimité